



COMMUNE DE BEYNAC-ET-CAZENAC



Vous avez le projet de construire une maison, de restaurer ou d'agrandir une maison existante, de construire un garage, une piscine,...

Nous vous conseillons les démarches ci-dessous pour faire ces demandes :

1. Se rapprocher du service Urbanisme de la Communauté de Communes pour connaître les conditions, au n° de téléphone 05 53 31 90 20.
2. Déposer un certificat d'Urbanisme pour votre terrain (sur Internet ou à la Mairie).
3. Vous pouvez prendre conseil auprès des architectes du CAUE au n° de téléphone 05 53 08 37 13 (service gratuit).
4. Prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France pour présenter votre projet. Contact pour rendez-vous 05 53 06 20 60.
5. Déposer votre permis de construire ou votre déclaration de travaux.